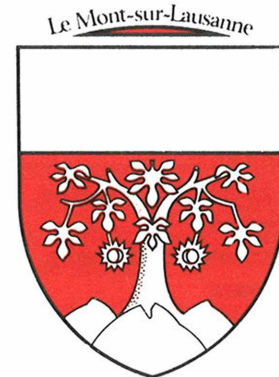


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

AU SECOURS DES DÉSHÉRITÉS

Les drames humains qu'on croyait disparus depuis les atrocités de la dernière guerre mondiale ne cesseront-ils donc jamais ?

Faut-il qu'on continue à tuer pour assouvir les ambitions de quelques détraqués cruels et sanguinaires ? Pouvons-nous laisser des peuplades disparaître, parce que leur seul crime est d'exister et de chercher à vivre ?

Les envoyés spéciaux en Orient nous ont fait connaître le désespoir de ces familles, parquées comme des bêtes sur des bateaux accostés ou refoulés en haute mer au gré des ordres fantaisistes des chefs au pouvoir.

Que faire ?

Nous ne sommes heureusement pas les premiers à nous être posé cette question. De tous côtés, d'Amérique, d'Europe, un vaste élan de solidarité s'est manifesté, autant du côté des gouvernements que des particuliers. C'est réjouissant, mais est-ce suffisant ?

Notre petite Suisse va jouer son rôle, croyez-le. Nous sommes le berceau de la Croix Rouge, souvenons-nous en, nous sommes un des pays les plus stables politiquement, les plus riches économiquement...

Samedi 30 juin a eu lieu à Aubonne la grande réunion des communes vaudoises. Il y avait plus de 300 syndics, 4 fois plus de municipaux, le Conseil d'Etat, le Président du Grand Conseil, des préfets et des invités de marque, soit au total plus de 1500 personnes. Devant cet auditoire, composé exclusivement de responsables de nos communes, Monsieur le Syndic Rivier, de Jouxteins, lança un vibrant appel en faveur de ces déshérités, non pour obtenir des dons, mais pour que les communes vaudoises prennent leurs dispositions pour accueillir chez elles une famille vietnamienne, lui procure gîte, nourriture, habillement, ameublement et surtout travail.

L'Union des Communes Vaudoises, par la voix de son Président, prit l'engagement de faire quelque chose

Dans sa séance du 2 juillet déjà, notre Municipalité, se basant sur un appel privé que nous adressait Madame Eva Zahnd du Grand-Mont, adopta sans hésiter le principe de participer à cette vaste oeuvre de bienfaisance. Nous avons estimé qu'il devait bien y avoir un

logement au Mont pour une de ces familles déshéritées, beaucoup de bonne volonté et de coeur pour faire vivre ces gens en leur procurant le nécessaire de départ avant de leur fournir un poste de travail.

Confiant cette tâche à Madame Eva Zahnd, la Municipalité lui fit connaître ses directives en l'engageant à entreprendre les démarches immédiatement.

Sitôt dit, sitôt fait...

Nous savons que la Suisse a déjà accueilli 650 réfugiés. Elle en a prévu 2000; ce sont donc 1350 réfugiés qui auront la chance de venir vivre chez nous, mais il faut aller les chercher en Orient, les répartir ensuite dans nos différents centres d'accueil pour les acclimater et leur faire apprendre les rudiments de nos langues nationales. Cette adaptation dure 2 à 3 mois.

Un centre sera ouvert en Suisse romande, sans que nous sachions actuellement où il s'ouvrira.

En entreprenant ces démarches, notre Commune s'est déjà signalée aux Autorités fédérales responsables de cette campagne humanitaire et comme nous étions les premiers à nous annoncer, nous avons toutes les chances de pouvoir réaliser nos vœux. Il faudra toutefois attendre l'automne ou le début de l'hiver, mais n'est-ce pas un délai dont nous allons profiter pour faire un peu l'inventaire de nos moyens ?

Il faudra un logement, des meubles du galetas, de la vaisselle, des habits, des dons en espèces. Avons-nous tout cela au Mont ?

Avez-vous quelque chose à offrir ?

Si oui, annoncez-le à Madame Eva Zahnd, Route du Grand-Mont, tél. 32 24 64.

Et notre petit journal, par ses "QUATRE COINS" vous tiendra au courant de l'oeuvre que vous acceptez d'accomplir avec vos Autorités communales.

Nous vous disons merci de votre grand coeur.

*Le rédacteur:
A. Borgeaud*

MESSAGE SU SYNDIC

Comptes communaux 1978.

Pour cette première année de législature, la Municipa-

lité a pu présenter au Conseil communal le résultat d'un exercice annuel favorable.

Alors que le budget prévoyait un déficit de l'ordre de Fr. 62'000.—, les comptes se sont bouclés avec un excédent de recettes approchant Fr. 500'000.—, ainsi que le démontrent les tableaux ci-dessous:

BUDGET	Recettes	Dépenses
Administration générale	31'500.—	440'560.—
Finances	3'707'900.—	939'350.—
Domaines et Bâtiments	138'090.—	536'160.—
Travaux	347'000.—	722'800.—
Police	197'800.—	493'820.—
Cultes et Instruction	82'500.—	1'434'500.—
	4'504'790.—	4'567'190.—
Excédent de dépenses	62'400.—	
	<u>4'567'190.—</u>	<u>4'567'190.—</u>

COMPTE EXPLOITATION	%	Recettes	%	Dépenses
Administration générale	0.94	47'260.70	10.31	475'812.89
Finances	82.22	4'125'170.14	17.57	809'787.62
Domaines et Bâtiments	3.06	153'798.75	12.23	563'607.25
Travaux	8.24	413'270.45	18.10	834'475.25
Police	3.69	185'450.—	10.88	501'569.70
Cultes et Instruction	1.85	92'871.50	30.91	1'425'039.40
	100.00	5'017'821.54	100.00	4'610'292.11
Excédent de recettes				407'529.43
		<u>5'017'821.54</u>		<u>5'017'821.54</u>

La balance du compte ci-dessus de 407'529.43 et le résultat positif du compte de Profits et Pertes 91'209.88 portent l'excédent net des Recettes à 498'739.31

La répartition de ce montant a été prévue de la façon suivante:

1. Au fonds de provision pour crédits suppl.	278'000.—
2. Provision amortissement Groupe scolaire	220'000.—
3. Augmentation du Capital	739.31
TOTAL	<u>498'739.31</u>

Le Conseil communal a approuvé ces comptes dans sa séance du 25 juin 1979. Les crédits supplémentaires, accordés par le Conseil communal dans l'année 1978 se sont élevés à Fr. 415'383.—, dont Fr. 280'000.— sont allés au compte "Routes" pour entretien et construction.

Côté recettes, les augmentations les plus importantes ont été enregistrées dans les postes suivants:

Impôts (nouveaux habitants)	Fr. 147'000.—
Impôts fonciers (nouv. constructions)	Fr. 20'000.—
Ventes-échanges	Fr. 114'000.—
Gains immobiliers	Fr. 76'000.—
Finances d'introduction à l'égout	Fr. 45'000.—
Finances d'épuration	Fr. 16'000.—

En outre, la baisse générale des intérêts et, vu l'état favorable de nos liquidités, la relative modicité de l'utilisation du compte de trésorerie, nous ont permis "d'économiser" environ Fr. 55'000.—.

Les chiffres ci-dessus et notamment ceux découlant des transactions immobilières prouvent une intense activité dans ce domaine au cours de l'an passé. Les droits de mutation ont été encaissés sur un montant d'opérations s'élevant à Fr. 16'727'545.—.

(En 1977, Fr. 9'990'000.—).

Dans ce premier semestre 1979, nous ressentons les effets de ces nombreuses acquisitions de terrain par l'abondance des demandes de construction.

En 1978, nous avons délivré les permis de construire pour 47 logements. En ce début de 1979, les autorisations délivrées concernant déjà 50 logements; pour le second semestre, nous pouvons d'ores et déjà les estimer à plus d'une centaine.

Les "retombées" de cette explosion ne vont pas tarder à se manifester au niveau de notre population qui a augmenté de 94 unités depuis le début de cette année.

De nombreux problèmes vont donc inmanquablement se poser à nouveau dans un très proche avenir.

P. Rauschert
Syndic

REFLETS DU LÉGISLATIF

Deux séances ont eu lieu durant le premier semestre de l'année 1979, une le 5 mars, une autre le 25 juin.

La séance du 5 mars.

a été consacrée à la nomination de la commission de gestion. Celle-ci se compose de la manière suivante pour l'année 1979:

Membres:	Mme Marie-Claire Krayenbuhl
	MM. Roger Menétrey
	Symon Menétrey
	Eric Chabloz
	André Ravessoud
	Maurice Fontannaz
	Robert Wuthrich
Suppléants:	MM. Guy Menétrey
	Armand Favre
	Michel Mattenberger

Dans les communications de la Municipalité, M. Rauschert, syndic, fait part du projet d'implantation d'installations pour la pratique du tennis au Mont, projet présenté par quelques citoyens et habitants du Mont. Ces installations pourraient éventuellement être réalisées au Châtaignier.

M. Jean-Jacques Belet, municipal des bâtiments, fait état des multiples maladies de notre grande salle et de la nécessité de réfection de ce bâtiment. Des spécialistes, architectes et ingénieurs ont déjà donné une première appréciation. Quatre possibilités de réfection ont été proposées.

Dans les divers et sur intervention de M. Jean-Claude Corbaz, M. Rauschert rappelle que selon le règlement de police, il est interdit de cueillir de la dent-de-lion sur le territoire de notre commune. Les contrevenants peuvent être rappelés à l'ordre soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par la police.

La séance est levée à 21 h. 40

La séance du 25 juin.

avec ses six objets à l'ordre du jour est bien étoffée.

Après l'acceptation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 5 mars, M. Ernest Lehmann, président de la commission des finances, passe à la lecture du rapport de cette commission sur les comptes communaux 1978.

Finances:

Nos finances sont saines. L'excédent de l'exercice se monte à Fr. 498'739,31. Le préavis de la Municipalité, les comptes 1978 ainsi que le rapport de la commission des finances sont acceptés à l'unanimité sans grande discussion.

Gestion:

M. Symon Menétray, président de la commission de gestion, donne connaissance d'un rapport très complet contenant également quelques propositions. Celle d'instituer un service officiel d'offres et de demandes, non seulement en matière de terrain et logements, mais encore en ce qui concerne les emplois divers ou autres objets, sous forme de "pilier public", panneau officiel, circulaire, donne lieu à une courte discussion, mais n'est pas mise en cause. La proposition de prévoir un container fixe à un endroit à déterminer pour la récupération du verre perdu rencontre l'opposition de M. Marcel Guex. Par 30 voix contre 7 le Conseil refuse la pose d'un tel container.

Suite à l'annonce de l'installation d'un magasin à succursales multiples dans notre commune, M. Raymond Corbaz-Schwarz intervient au nom des commerçants pour savoir si l'on peut limiter le nombre de commerces. M. Rémy Vaucher, municipal de police confirme qu'il y a pleine liberté dans ce domaine pour autant que les règlements en vigueur soient respectés.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis de la Municipalité sur la gestion ainsi que le rapport de la commission de gestion avec l'amendement voté par le Conseil.

Sites et espaces verts:

Mme Madeleine Novet donne connaissance du rapport de la commission qui a étudié la possibilité d'adhésion de notre commune à la coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise (CIURL). La commission propose de subordonner cette adhésion à celle de la ville de Lausanne et de nommer le représentant du Mont parmi les conseillers communaux sur proposition de la Municipalité. Ce point de l'ordre du jour est vivement discuté. Pourquoi faire partie de cette coopérative et payer une somme fixe (une taxe de Fr. 1.— par habitant et par année serait prévue), alors que les espaces verts sont prévus dans le cadre des plans de zones?

M. Alfred Borgeaud, municipal de la police des constructions, défend avec beaucoup de vigueur ce projet qui lui tient à coeur. Il explique notamment qu'il s'agit là essentiellement de sauvegarder au-delà des frontières communales, certains sites et de soustraire à la spéculation les "plus beaux morceaux". Le Conseil se rallie finalement au préavis de la Municipalité et accepte par 19 voix contre 14 l'adhésion sans condition de notre commune à cette coopérative. La deuxième proposition de la commission concernant le choix du représentant du Mont, obtient 25 voix; il y a deux avis contraires.

UIOM II:

La demande de crédit supplémentaire pour le règlement définitif des frais occasionnés par l'opposition à la construction de l'usine d'incinérations des ordures ménagères (UIOM II), est acceptée avec deux avis contraires. Auparavant M. Rauschert a expliqué qu'il s'agissait là d'un travail accompli par un certain nom-

bre de personnes qui se sont dévouées pour une cause d'intérêt public.

Divers:

Dans les communications de la Municipalité et les divers, M. Rauschert informe que la population du Mont a passé de 3330 habitants au 1er janvier à 3400 à ce jour.

M. Jean Henny, municipal des écoles, donne quelques renseignements et explications concernant nos écoles et particulièrement en ce qui concerne la répartition de nos classes pour la nouvelle année scolaire.

M. André Fluckiger relève qu'il y a une divergence de vues entre les parents d'élèves et la commission scolaire aussi bien pour le mélange des classes (2e et 3e année) que pour les effectifs. Il souhaiterait à l'avenir une meilleure coordination entre la Municipalité, la commission scolaire, les enseignants et les parents d'élèves.

M. Rémy Vaucher, inspecteur scolaire et ancien enseignant, donne quelques explications complémentaires en ce qui concerne l'aspect pédagogique soulevé par l'intervention de M. Fluckiger. Il estime que les effectifs des classes (moyenne 23 élèves) ne mettent pas en péril le travail des enseignants et que d'autre part les élèves d'une classe à deux années ne sont pas nécessairement désavantagés, ceci pouvant même permettre de diversifier l'enseignement. Un tiers des classes de son secteur sont des classes à deux années.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h. 40.

*La secrétaire:
E. Panchaud*

AVEC NOS NONAGÉNAIRES



Mademoiselle Hilda STRASSER, pensionnaire de la Paix du Soir depuis le 11 février 1971, est née le 10 juin 1889 à Interlaken, elle a fêté le nonantième anniversaire de sa naissance entourée de ses camarades, choyée par la Direction, en présence des deux délégués de la Municipalité, MM. René Henny et Jean Amiguet, fêtée par M. l'aumônier Genoud et le pasteur Olivier.

Fille de médecin, et d'Antoinette Berthoud, propriétaire de la maison de maître de L'Annaz au Mont (aujourd'hui on écrit La Naz) Melle Hilda STRASSER

eut l'occasion de vivre périodiquement chez nous. Sujette à l'asthme, alors qu'elle n'avait que 5 ou 6 ans, elle fit un séjour en Corse et en revint commission des finances sont acceptées

Mademoiselle STRASSER consacra sa vie à seconder son père, revenant en vacances à Vaumarcus. Au décès de celui-ci, elle vint rejoindre sa soeur à St-Sulpice en 1942, puis la Paix du Soir trente ans plus tard.

Aux vœux et félicitations qui lui furent adressés le 10 juin, nous y joignons les nôtres avec nos souhaits d'une bonne santé et de vie heureuse parmi ses compagnes, dans l'ambiance de La Paix du Soir faite d'amour du prochain, de chants et de soins attentifs.

Bgd.

OFFRES D'EMPLOIS

Pour occuper un poste qui va devenir vacant, la Commune doit engager un employé pour son service de voirie.

Il s'agit d'une place stable, bénéficiant du statut du personnel, avec caisse de retraite. Le travail est facile et l'ambiance agréable.

Les personnes intéressées par ce poste voudront bien présenter leur offre au Greffe Municipal d'ici au 21 juillet 1979.

*Dicastère des travaux
J. Amiguet, municipal*

LE FOOTBALL CLUB

offre à un ou deux couples une place de
cantiniers

pour desservir, lors de chaque match, sa buvette du Châtaignier.

L'occupation est sympathique, rémunératrice et bien répartie dans le temps.

Les offres sont à adresser de suite au nouveau Président du FOOTBALL CLUB, M. Paul KART.

Tél. privé: 32 65 37. Tél. bureau: 32 57 28.

LA FÊTE DES ABBAYES RÉUNIES

Favorisée par un temps exactement adapté aux circonstances, "l'abbaye" vient de se terminer. Jamais une telle fête n'avait remporté un aussi grand succès.

Présidé par M. Louis Favre, abbé-président, le Comité se dépensa sans compter pour assurer à ces trois journées des 7, 8 et 9 juillet une réussite totale.

Le tir réunit samedi plus de 120 tireurs, acharnés à réaliser, sinon le résultat le meilleur, du moins le "coup le plus profond" pour se classer dans le groupe de tête.

458 points! c'est un total de champion que M. Rochat obtint, ne se distinguant toutefois du second que de 1 point! Quand au second roi, notre abbé-président en personne, il s'offrit le titre en réussissant un coup de 100 appuyé d'un 99!

Nos cadets aussi promettent beaucoup. Le premier roi n'a-t-il pas pratiquement égalé son aîné en obtenant le total de 45 points? Il s'agit du jeune Pache de la Cazon; le second grand vainqueur, le jeune Seira, dut sa couronne à un coup de 10 suivi d'un 9.

Dieu que ces joutes crépitantes sont sérieuses et innocentes. Y-a-t-il plus beau tableau que celui du père instruisant son fils à bien tenir son arme, à viser juste, à faire partir le coup sans arracher? Et lorsque le ci-barre sort sa palette indiquant un bon coup, nous ne savons qui du père ou du fils ressent le plus cette fierté légitime.

Dimanche matin. Certains jeunes ont de petits yeux, mais il y aura heureusement le cortège, la fanfare et l'excellente prédication de M. le pasteur Olivier pour les maintenir dans la grande forme. C'est ensuite le retour —en cortège évidemment— sur l'Esplanade du Châtaignier où chevaliers de bal et demoiselles d'honneur lèvent les danses en roulant les épaules et en s'agrippant l'un à l'autre pour surmonter l'adhérence du gazon et éviter les trous intempestifs dans le sol.

Les Majorettes de St Léger nous ravirent de leurs mouvements d'ensemble et de leur grâce et le groupe costumé de la Fête du blé et du pain fit une démonstration de danses folkloriques du plus brillant effet. Ajoutons l'apéritif sous les tilleuls et la soupe à Henri mijotée dans une belle cuisine roulante.

Banquet: préparé par des cuisiniers talentueux, ce fut une réussite par la finesse des mets, la rapidité du service, malgré la foule, car on ne sert pas en s'amusant 300 personnes sous une cantine! Aurions-nous supposé qu'un adjudant puisse si bien prêter main forte et diriger la distribution au point de la rendre parfaite?

Discours: Tous aussi enthousiastes, chaleureux, pleins d'esprit les uns que les autres. Ajoutons un capitaine major de table d'une verve intarissable, d'un allant emballant et d'une imagination fulgurante. Il faut être Gilbert Vaney, syndic, député, sous-préfet pour réaliser ce tour de force.

Lundi: ça recommence par un bal improvisé en plein centre de Coppoz qu'on prétend saturé par la circulation. Les automobilistes n'ont pas tous paru pressés ou énervés de cet arrêt intempestif: le spectacle en valait la peine.

Puis c'est le cortège, l'arrivée essoufflée au Châtaignier, deux ou trois danses sur le gazon et la ruée sous la cantine pour la traditionnelle assiette froide servie cette année à 350 personnes. Un record!

C'est là que nous avons découvert des visages nouveaux, ce qui prouve bien que notre "abbaye" constitue un excellent moyen pour regrouper les anciens du Mont et ceux qui viennent de s'installer dans notre commune.

Mais comme le disait l'abbé-président: que fera le Comité en 1981 si le succès des ABBAYES REUNIES prend des proportions dépassant les capacités de nos installations?

Nous en reparlerons dans deux ans. En attendant, félicitons chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête et... vive la prochaine.

A. Borgeaud

eut l'occasion de vivre périodiquement chez nous. Sujette à l'asthme, alors qu'elle n'avait que 5 ou 6 ans, elle fit un séjour en Corse et en revint commission des finances sont acceptées

Mademoiselle STRASSER consacra sa vie à seconder son père, revenant en vacances à Vaumarcus. Au décès de celui-ci, elle vint rejoindre sa soeur à St-Sulpice en 1942, puis la Paix du Soir trente ans plus tard.

Aux vœux et félicitations qui lui furent adressés le 10 juin, nous y joignons les nôtres avec nos souhaits d'une bonne santé et de vie heureuse parmi ses compagnes, dans l'ambiance de La Paix du Soir faite d'amour du prochain, de chants et de soins attentifs.

Bgd.

OFFRES D'EMPLOIS

Pour occuper un poste qui va devenir vacant, la Commune doit engager un employé pour son service de voirie.

Il s'agit d'une place stable, bénéficiant du statut du personnel, avec caisse de retraite. Le travail est facile et l'ambiance agréable.

Les personnes intéressées par ce poste voudront bien présenter leur offre au Greffe Municipal d'ici au 21 juillet 1979.

*Dicastère des travaux
J. Amiguet, municipal*

LE FOOTBALL CLUB

offre à un ou deux couples une place de
cantiniers

pour desservir, lors de chaque match, sa buvette du Châtaignier.

L'occupation est sympathique, rémunératrice et bien répartie dans le temps.

Les offres sont à adresser de suite au nouveau Président du FOOTBALL CLUB, M. Paul KART.
Tél. privé: 32 65 37. Tél. bureau: 32 57 28.

LA FÊTE DES ABBAYES RÉUNIES

Favorisée par un temps exactement adapté aux circonstances, "l'abbaye" vient de se terminer. Jamais une telle fête n'avait remporté un aussi grand succès.

Présidé par M. Louis Favre, abbé-président, le Comité se dépensa sans compter pour assurer à ces trois journées des 7, 8 et 9 juillet une réussite totale.

Le tir réunit samedi plus de 120 tireurs, acharnés à réaliser, sinon le résultat le meilleur, du moins le "coup le plus profond" pour se classer dans le groupe de tête.

458 points! c'est un total de champion que M. Rochat obtint, ne se distinguant toutefois du second que de 1 point! Quand au second roi, notre abbé-président en personne, il s'offrit le titre en réussissant un coup de 100 appuyé d'un 99!

Nos cadets aussi promettent beaucoup. Le premier roi n'a-t-il pas pratiquement égalé son aîné en obtenant le total de 45 points? Il s'agit du jeune Pache de la Cazon; le second grand vainqueur, le jeune Seira, dut sa couronne à un coup de 10 suivi d'un 9.

Dieu que ces joutes crépitantes sont sérieuses et innocentes. Y-a-t-il plus beau tableau que celui du père instruisant son fils à bien tenir son arme, à viser juste, à faire partir le coup sans arracher? Et lorsque le ci-barre sort sa palette indiquant un bon coup, nous ne savons qui du père ou du fils ressent le plus cette fierté légitime.

Dimanche matin. Certains jeunes ont de petits yeux, mais il y aura heureusement le cortège, la fanfare et l'excellente prédication de M. le pasteur Olivier pour les maintenir dans la grande forme. C'est ensuite le retour —en cortège évidemment— sur l'Esplanade du Châtaignier où chevaliers de bal et demoiselles d'honneur lèvent les danses en roulant les épaules et en s'agrippant l'un à l'autre pour surmonter l'adhérence du gazon et éviter les trous intempestifs dans le sol.

Les Majorettes de St Légier nous ravirent de leurs mouvements d'ensemble et de leur grâce et le groupe costumé de la Fête du blé et du pain fit une démonstration de danses folkloriques du plus brillant effet. Ajoutons l'apéritif sous les tilleuls et la soupe à Henri mijotée dans une belle cuisine roulante.

Banquet: préparé par des cuisiniers talentueux, ce fut une réussite par la finesse des mets, la rapidité du service, malgré la foule, car on ne sert pas en s'amusant 300 personnes sous une cantine! Aurions-nous supposé qu'un adjudant puisse si bien prêter main forte et diriger la distribution au point de la rendre parfaite?

Discours: Tous aussi enthousiastes, chaleureux, pleins d'esprit les uns que les autres. Ajoutons un capitaine major de table d'une verve intarissable, d'un allant emballant et d'une imagination fulgurante. Il faut être Gilbert Vaney, syndic, député, sous-préfet pour réaliser ce tour de force.

Lundi: ça recommence par un bal improvisé en plein centre de Coppoz qu'on prétend saturé par la circulation. Les automobilistes n'ont pas tous paru pressés ou énervés de cet arrêt intempestif: le spectacle en valait la peine.

Puis c'est le cortège, l'arrivée essoufflée au Châtaignier, deux ou trois danses sur le gazon et la ruée sous la cantine pour la traditionnelle assiette froide servie cette année à 350 personnes. Un record!

C'est là que nous avons découvert des visages nouveaux, ce qui prouve bien que notre "abbaye" constitue un excellent moyen pour regrouper les anciens du Mont et ceux qui viennent de s'installer dans notre commune.

Mais comme le disait l'abbé-président: que fera le Comité en 1981 si le succès des ABBAYES REUNIES prend des proportions dépassant les capacités de nos installations?

Nous en reparlerons dans deux ans. En attendant, félicitons chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête et... vive la prochaine.

A. Borgeaud